

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
Nombre de Conseillers Présents : 7  
Nombre de Procurations : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES Contre : 0 Pour : 59  
Date de convocation : 8 décembre 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2.1**  
**DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEML LOIRE-  
ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE (LAPP)**

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.*

**ETAIENT PRESENTS** : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, Philippe CAILLON, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Sophie COCHARD, délégués suppléants

**ETAIENT ABSENTS** : Adrien RYO suppléé par Stéphane ERRIEN, Séverine MARCHAND pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU-GOBIN pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Claude CAUDAL excusé, Jean-Michel BRARD pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michelle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Michel PUYRAZAT suppléé par Sophie COCHARD

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc SECHET

.....

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 et suivants ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

**Vu** la délibération n°2.1 du Comité syndical du 30 juin 2023, portant désignation des représentants du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Conseil d'administration de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP) ;

**Vu** les statuts de ladite SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP) ;

**Considérant** la tenue d'élections municipales partielles à Piriac-sur-Mer, les 15 et 22 octobre 2023, à l'issue desquelles une nouvelle majorité municipale a été élue ;

**Considérant** la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et de deux nouveaux délégués suppléants de la Commune de Piriac-sur-Mer au sein du Comité syndical des Ports de Loire-Atlantique ;

**Entendu** le rapport de la Présidente,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID: 044-200091007-20231215-2023\_12\_2\_1-DE

Il est rappelé à l'assemblée que lors de sa séance du 30 juin 2023, elle avait désigné en complément de Messieurs Daniel ELOI et Jean MONTAVILLE ainsi que de Mesdames Lydia MEIGNEN et Christiane VAN GOETHEM au titre de représentants du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Conseil d'Administration de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP).

Du fait d'élections municipales partielles à Piriac-sur-Mer en octobre dernier, la majorité municipale issue de ce scrutin a désigné Madame Isabelle LEMONNIER et Monsieur Adrien RYO comme nouveaux délégués de la Commune au sein du Comité syndical. En conséquence, Monsieur Daniel ELOI, ancien représentant de la Commune de Piriac-sur-Mer ne siège plus au sein de notre Comité syndical.

Il convient, dès lors, pour le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, de désigner un nouveau représentant au CA de la SAEML LAPP en lieu et place de Monsieur Daniel ELOI. Il est proposé de désigner le.a représentant.e suivant.e :

- Madame Isabelle LEMONNIER

Cette dernière venant s'ajouter aux représentants suivants, déjà désignés par délibération du Comité syndical n°2.1 du 30 juin 2023, et qui sont, ainsi, confirmés dans leur représentation, à savoir :

- Madame Lydia MEIGNEN
- Monsieur Jean-Luc SECHET
- Monsieur Jean MONTAVILLE
- Madame Christiane VAN GOETHEM

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** le.a représentant.e suivant.e :
  - Madame Isabelle LEMONNIER

En qualité d'administrateur.rice de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, en lieu et place de Monsieur Daniel ELOI et en complément de Mesdames Lydia MEIGNEN et Christiane VAN GOETHEM ainsi que de Messieurs Jean-Luc SECHET et Jean MONTAVILLE déjà désignés par délibération n°2.1 en date du 30 juin 2023 ;

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 15 décembre 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PECHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Lydia MEIGNEN